

LE CERTIFICAT D'OCCUPATION

Un outil de gestion et de prévention

Le Service d'urbanisme vous présente le dépliant portant sur le certificat d'occupation. Ce certificat est obligatoire pour toute personne ou entreprise qui souhaite occuper un bâtiment ou un local, commercial, industriel ou communautaire.

Les buts fixés pour l'obtention de ce certificat visent la conformité à la réglementation en matière d'urbanisme, de sécurité incendie et de rejet à l'égout. Vos activités ou procédés nécessitent peut-être des aménagements particuliers comme, par exemple, l'entreposage de matériaux combustibles. C'est pourquoi il est important que vous nous fournissiez le plus d'information afin que nous puissions vous aider. Si vous avez des rejets à l'égout, un règlement les encadre et un suivi sera assuré par la Ville de Boisbriand.

Le certificat d'occupation est valide pour une période de cinq (5) ans à compter de sa date d'émission. Il doit être renouvelé (sans frais) à son échéance, conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement RV-1444. Le propriétaire ou l'occupant doit informer le Service d'urbanisme de tout changement aux renseignements fournis ou de tout changement d'usage.

CONDITION DE DÉLIVRANCE

- ➔ Votre bâtiment est conforme aux règlements de zonage et de construction en vigueur;
- ➔ Les documents requis ont été reçus;
- ➔ Le tarif pour le certificat d'occupation est acquitté.

11 mai 2015

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le demandeur doit déclarer les risques d'incendie en vertu du Règlement RV-1566 sur la prévention incendie :

- ➔ **Travaux par points chauds** : procédés utilisant une flamme nue ou produisant de la chaleur ou des étincelles (p. ex. : découpage, soudage, brasage, meulage, fixation par collage, métallisation à chaud, etc.).
- ➔ **Procédés produisant des poussières** : méthodes où des poussières combustibles sont produites en quantité ou en concentration présentant un risque d'explosion ou d'incendie (p. ex. : travail du bois, installation de manutention, stockage des grains, etc.).
- ➔ **Procédés spéciaux utilisant des liquides et des matières inflammables ou combustibles** : méthodes de cuisson et de séchage qui dégagent des vapeurs inflammables, d'application par immersion, par pulvérisation ou non.
- ➔ **Entreposage (intérieur ou extérieur)** : stockage de bois, pneus, textiles, papiers, plastiques, palettes de bois ou entreposage en hauteur (marchandise de classe I, II, III, IV, qui mesure plus de 3,6 m (12 pi) de haut), en rayonnage, en pile palettisée ou en pile pleine.

Pour de plus amples informations, communiquez avec le Service de sécurité incendie au :

3305, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7H 1H5
Téléphone : 450 435-3385
Courriel : service.incendie@ville.boisbriand.qc.ca

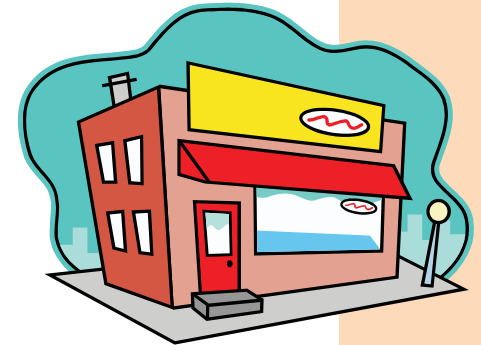
DÉLAI ET INSPECTION

Une période d'au plus deux (2) mois suivants la demande peut être requise pour permettre l'étude complète du dossier. Advenant le cas où des modifications majeures soient nécessaires au bâtiment, le certificat ne sera émis, et l'occupation du bâtiment ne sera permise, que lorsque toutes les modifications demandées seront complétées. Des visites du bâtiment peuvent être nécessaires afin de vérifier la conformité à la réglementation.

Pour de plus amples informations, communiquez avec le Service d'urbanisme au :

940, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7
Téléphone : 450 435-1954, poste 356
Courriel : recepurb@ville.boisbriand.qc.ca

CERTIFICAT D'OCCUPATION formulaire de demande



DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire de demande complété;
- Copie du certificat de localisation (pour le propriétaire);
- Copie du bail (pour les locataires);
- Frais de 175 \$ (sauf pour un renouvellement).





Formulaire de demande pour certificat d'occupation

- Nouvel occupant Usage additionnel (travail à domicile)
 Ajout d'un occupant Déménagement
 Renouvellement (sans frais) Changement de propriétaire

Envoyer par la poste à :

Ville de Boisbriand
940, boul. de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

Propriétaire de l'immeuble

Nom			
Adresse			
Ville, prov.	Code postal		
Téléphone			

Propriétaire de la place d'affaires (siège social)

Nom			
Adresse			
Ville, prov.	Code postal		
Téléphone			

Demandeur Même que propriétaire de la place d'affaires

Nom			
Adresse			
Ville, prov.	Code postal		
Téléphone			
Lien du demandeur			

Adresse de correspondance Même que demandeur

Nom			
Adresse			
Ville, prov.	Code postal		

Raison sociale et emplacement du local

Nom			
Adresse			
Ville, prov.	Code postal		
Téléphone			
Télécopieur			
Courriel			
Site Internet			

Enregistrement

N° d'incorporation		
N° d'immatriculation (NEQ)		
Date d'immatriculation		

Description des activités

Responsable n° 1 (en cas d'urgence)

Nom			
Fonction			
Téléphone			
Cellulaire			

Responsable n° 2 (en cas d'urgence)

Nom			
Fonction			
Téléphone			
Cellulaire			

Occupation

Permanente Temporaire

Date d'occupation Nb d'employés

Propriétaire occupant Locataire bail

Début du bail Durée du bail

Loyer mensuel

Local

Superficie (m²) Sous-sol
 Rez-de-chaussée
 Étage
No d'étage

Rejets à l'égout

Est-ce qu'il y a des rejets à l'égout? Oui Non

Déclaration des risques d'incendie en vertu du Règlement RV-1566 sur la prévention incendie :

(Plus de détails à l'intérieur du dépliant)

- Bâtiment industriel de plus de 600 m² Entreposage (intérieur ou extérieur) Utilisation de liquide inflammable ou combustible
 Travaux par points chauds Procédés produisant des poussières Procédés spéciaux avec matières dangereuses
 Présence de laboratoires

Je soussigné(e) _____, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature du demandeur : _____

Date : _____